

Termes de Référence
Evaluation indépendante à mi-parcours
Projet HIMO BATIMENTS - MAG/15/03/CEF

Janvier 2018

1. Introduction et justificatif de l'évaluation

Le projet HIMO Bâtiments fait partie du programme conjoint entre UNICEF/PAM/OIT, financé par le Royaume de Norvège qui vient en appui au programme « Education pour Tous » du Ministère de l'Education Nationale (MEN). Il fait l'objet d'une lettre d'accord entre l'UNICEF et l'Organisation internationale du Travail. L'accord stipule que le projet doit faire l'objet d'évaluations régulières selon les procédures en vigueur de l'OIT, d'où la réalisation d'une évaluation indépendante à mi-parcours pour l'année 2018.

Le projet HIMO Bâtiments est la suite du programme conjoint réalisé en 2012 par les trois agences UNICEF, PAM et OIT pour une période de 3 ans (2012 – 2014). La revue de ce précédent programme a donné les conclusions et recommandations suivantes : (i) le programme est une contribution importante à l'harmonisation des activités des agences des Nations Unies dans le secteur de l'éducation, (ii) l'intervention est très efficace car les activités se complètent les unes des autres, malgré les propres mandats de chaque agence, (iii) la revue recommande vivement à la Norvège de continuer son appui étant donné l'importance de son soutien au système éducatif malagasy. Aussi, en ligne avec les conclusions et recommandations, le projet HIMO est-il mis en œuvre pour soutenir l'effort déjà fourni par les trois agences UNICEF, PAM et OIT.

L'évaluation indépendante à mi-parcours est effectuée conformément à la politique d'évaluation de l'OIT adoptée par le Conseil d'Administration en novembre 2005, qui prévoit l'évaluation systématique des projets afin d'améliorer la qualité, la responsabilité, la transparence du travail de l'OIT, de renforcer le processus de prise de décision et l'appui aux mandants dans la promotion du travail décent et la justice sociale.

L'objectif global de l'évaluation indépendante vise à apprécier l'état d'avancement des activités et les résultats atteints, la concordance des résultats avec les objectifs, le respect des obligations de chaque composante du projet (Ministère de l'Education Nationale, services centraux et déconcentrés ; associations de parents d'élèves, cellule d'appui du projet et partenaires du projet), l'adéquation des objectifs du projet avec le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) et le Plan Intérimaire de l'Education (PIE), la programmation des activités à venir, l'atténuation des risques encourus tels que présentés dans le cadre logique du document du projet, la possibilité pour les services déconcentrés du ministère (Cisco) et les collectivités territoriales décentralisées d'utiliser la stratégie, les procédures, et en particulier l'approche HIMO, de façon indépendante.

2. Bref rappel sur le projet et contexte

Le projet s'inscrit dans le programme conjoint UNICEF/PAM/OIT, financé par le Royaume de Norvège, et vient en appui au programme « Education pour Tous » du Ministère de l'Education Nationale (MEN).

Les caractéristiques du projet sont données comme suit:

Code du projet	MAG/15/03/CEF
Durée du projet	3 ans, octobre 2015 à septembre 2018
Couverture géographique	Régions Androy, Atsimo Andrefana et Anosy
Donateur	Royaume de Norvège
Budget	4,761,265 USD

Ce programme conjoint entre les agences UNICEF, PAM et OIT a été conçu pour répondre aux impacts des crises récurrentes qui ont frappé Madagascar dont la dernière, datant en 2009, a fortement affecté tous les secteurs de l'économie et sociaux du pays. En effet, 336.000 emplois ont été détruits suite à cette crise et l'aide internationale a été réduite de 40% entre 2009-2011, entraînant en conséquence, une baisse considérable du budget de l'Etat, et ainsi une chute de revenu de 11% par habitant.

Dans le secteur de l'éducation, l'impact de la crise, selon le dernier rapport de l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM), en 2010, est une baisse considérable (i) du taux net de scolarisation dans le primaire (de 83% à 73,4%), et (ii) du taux d'achèvement (de 79% à 72%). En 2013, le MEN, avec l'endossement des PTF, a mis en œuvre le PIE pour la période 2013 – 2015. Avec les stratégies qui y sont développées, le PIE sert de guide pour les activités gouvernementales en matière d'éducation au cours des trois prochaines années, en attendant l'élaboration et l'opérationnalisation du PSE.

Le PIE se fonde sur une stratégie qui vise à maintenir le système éducatif fonctionnel, en enravant dans un premier temps sa détérioration et, dans un second temps, en assainissant les bases du système pour permettre un redémarrage rapide une fois que les institutions définitives seront mises en place, et ce en se basant sur les trois axes stratégiques à savoir (i) amélioration de l'accès et de la rétention, (ii) amélioration de la qualité de l'éducation, (iii) renforcement institutionnel.

Le projet HIMO Bâtiments contribue à la mise en œuvre du PIE pour la période 2013 – 2015. L'ambition du PIE notamment pour le premier axe stratégique «*amélioration de l'accès et de la rétention*» est de résorber la baisse des effectifs, principalement dans le primaire, constatée ces dernières années et, en particulier, d'améliorer l'accès dans les zones défavorisées et en visant les groupes cibles les plus vulnérables de la population par :

- la construction et l'équipement de nouvelles infrastructures
- la réhabilitation et/ou la reconstruction des infrastructures existantes
- une dotation d'un nombre adéquat de mobiliers scolaires
- une dotation prioritaire de personnel enseignant
- la continuation de l'appui nutritionnel.

Cette ambition se traduit par la mise à disposition de 2 675 salles de classe durant la période de mise en œuvre du plan (nouvelle construction, réhabilitation ou reconstruction), seulement pour le primaire et le préscolaire.

C'est dans ce cadre que le projet HIMO Bâtiments a pour objectif principal l'amélioration à l'accès à l'éducation fondamentale par l'augmentation du nombre d'établissements scolaires et le nombre des opérateurs, dans les différentes régions du pays, selon la stratégie de constructions scolaires, arrêtée d'un commun accord entre le MEN et ses partenaires, en 2007.

Les objectifs immédiats du programme sont les suivants :

- **Objectif immédiat 1** : Renforcer la capacité des partenaires (collectivités décentralisées, services déconcentrés du ministère, tâcherons, PME, maître d'œuvre, association de base) dans la conception, la planification, la réalisation, le suivi et le contrôle des travaux de réhabilitation et d'entretien d'infrastructures en utilisant l'approche HIMO.
- **Objectif immédiat 2** : Améliorer les conditions de l'enseignement fondamental premier cycle (primaire) par la construction d'un nombre important d'écoles publiques dans les zones d'intervention du projet.

- **Objectif immédiat 3** : Accroître les possibilités pour la population d’obtenir un emploi et un revenu décents par l’application de l’approche HIMO et l’utilisation des matériaux locaux dans les travaux de construction/réhabilitation des infrastructures.
- **Objectif immédiat 4** : Assurer la diffusion effective de l’information et des données pertinentes sur les activités afin de garantir la promotion de l’approche HIMO.

Le projet HIMO Bâtiments intervient selon les deux approches privilégiées dans la stratégie de construction scolaire :

- Approche « Agence d’exécution » A- MOD (la Cisco est maître d’ouvrage, le projet est maître d’ouvrage délégué) :
 - formation/promotion d’entreprises privées
 - travaux confiés aux entreprises privées, sous forme de marchés de travaux
 - formation des associations de parents d’élèves pour l’entretien des bâtiments.
- Approche communautaire A- RCT (le projet est agence fiduciaire, la Cisco est maître d’ouvrage, la commune est maître d’ouvrage délégué) :
 - formation/formalisation de micros-entreprises (tâcherons)
 - travaux confiés aux micros-entreprises, sous forme de marchés de travaux
 - formation des associations de parents d’élèves pour l’entretien des bâtiments.

De plus, le projet mène des activités d’élaboration/actualisation de plans types pour les constructions de bâtiments en collaboration avec le Comité Consultatif de Construction du MEN, ainsi que de suivi des travaux pour la mise en place d’une base de données.

En terme quantitatif, l’objectif du projet HIMO Bâtiments porte sur la création de 180 000 journées de travail, à travers (i) la construction de 156 salles de classe équipées avec ouvrages connexes (cantines, points d’eau, latrines, mobiliers), (ii) la formation de 180 responsables, techniciens de PME et surveillants de travaux, 3 cellules techniques des Cisco de l’année 2017 (Ampanihy, Bekily et Beloha) et 30 cellules techniques des Communes (où il y a les trois Cisco de 2017) et 78 comités d’entretien.

Les résultats à atteindre, ainsi que les moyens de vérification en fonction des objectifs, sont détaillés dans le document de projet (voir le chapitre « Objectifs et résultats attendus »).

3. Lien avec le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD)

Le projet contribue à la réalisation des deux priorités du PPTD 2015-2019 de Madagascar qui consistent à : Priorité 1 «Favoriser l’accès des groupes vulnérables à l’emploi par le renforcement de leur employabilité et par la dynamisation des secteurs générateurs d’emploi» et Priorité 2 «Améliorer la productivité du travail par la promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale».

Il se rapporte au résultat attendu «Les secteurs générateurs d'emploi sont développés».

4. Dispositif de gestion du projet

Le projet est géré par une équipe dirigée par un Coordonnateur National du Projet (CNP) qui en assure la gestion technique, la gestion administrative et financière et la gestion des ressources humaines.

Le Coordonnateur National du Projet est assisté par :

- 3 Administrateurs de Programmes, responsables de la mise en œuvre du Projet dans les 3 Ciscos d’intervention (Bekily, Beloha, Ampanihy).

- 1 Administrateur de Programme, responsable du volet socio-économique du Projet (Programmation, exécution et supervision des études socio-économiques)
- 1 Assistante Administrative et Financière, responsable de la gestion administrative et financière du Projet et la gestion du personnel administratif
- 1 Comptable assurant le traitement des pièces comptables et suit les engagements en investissements.

Dans l'exécution du projet HIMO Bâtiments, le Bureau de Pays de l'OIT à Antananarivo bénéficie l'appui du département DEVINVEST de Genève qui assure le rôle de backstopping du projet au niveau du siège.

5. Objet, champ et destinataires de l'évaluation

Objet

L'objectif de la mission est de procéder à une évaluation en profondeur à mi-parcours du projet et d'apprécier les résultats qu'il a obtenus en terme stratégique.

La mission devra notamment examiner :

- i. La conception, l'organisation et les stratégies opérationnelles du projet, en appréciant l'adéquation des approches retenues et des objectifs poursuivis par rapport aux documents de politique de l'éducation nationale (PSE et PIE), et aux besoins des Cisco, des communes et communautés
- ii. L'efficience du processus de mise en œuvre du projet, en comparant les résultats obtenus aux produits attendus, et en analysant la façon dont les ressources financières et humaines ont été utilisées
- iii. L'impact direct et indirect du projet, notamment sur le renforcement des capacités et la responsabilisation des Cisco, communes et des communautés locales
- iv. Les perspectives et la viabilité à long terme des résultats obtenus, et les apports complémentaires à apporter afin de renforcer les acquis et les prochaines étapes du projet
- v. Les mesures prises pour éliminer les risques de blocage de la progression vers l'atteinte des résultats et impacts du projet
- vi. L'organisation et les procédures du projet dans le cadre du futur accord global avec le Royaume de la Norvège.

Champ de l'évaluation

- Période : du 26 février au 26 mars 2018
- Régions : Analamanga (ministère, OIT, partenaires du projet, cellule d'appui des projets HIMO), Androy et Atsimo Andrefana (Ciscos bénéficiaires)
- Groupes cibles : circonscriptions scolaires, communes, associations de parents d'élèves, micros, petites et moyennes entreprises, Bureaux d'études.

Remarque : Un planning provisoire est présenté au paragraphe 10 « Plan de travail et calendrier provisoire ».

Destinataires de l'évaluation

Etant donné qu'il s'agit d'une évaluation indépendante à mi-parcours du projet, en conséquence, les conclusions de l'évaluation doivent être remises au Bureau Pays de l'OIT (Cellule d'Appui des projets HIMO) et partagées avec le bailleur de fonds (Royaume de Norvège) et toutes les parties prenantes.

6. Critères d'évaluation et questions

Critères de l'évaluation

De façon générale, les critères devraient permettre de mesurer l'efficacité, l'efficacité des activités, l'impact de ces activités en incluant les domaines transversaux (objectifs de la coopération norvégienne et de l'OIT). Enfin, l'évaluation comportera une analyse sur la pertinence des activités développées par rapport au PIE et le PSE, et sur la pérennisation de ces activités.

A. Efficacité et progrès du projet

L'évaluation doit mesurer si les objectifs de l'action de développement du projet HIMO Bâtiments ont été atteints, ou sont en train de l'être. A cet effet, il est suggéré de mesurer le changement dans la réalisation ou le résultat observé, d'attribuer le changement observé au projet et d'évaluer la valeur, positive ou négative, du changement.

B. Efficience de l'exécution du Projet et de l'utilisation des ressources

Il s'agit d'évaluer l'efficience (la performance) de la mise en œuvre des activités et de la gestion du projet, en comparant la situation actuelle aux prévisions telles que décrites dans le document de projet et d'identifier et expliquer les différences éventuelles, au niveau des deux approches retenues pour le projet, soit l'approche par responsabilisation d'une agence d'exécution (A-MOD), soit l'approche par responsabilisation des collectivités territoriales (A-RCT). Elle devra aussi mesurer la façon selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) ont été utilisées rationnellement. Il est aussi essentiel de faire une comparaison des deux approches pour connaître laquelle répond aux capacités locales des régions d'intervention.

C. Pertinence et adéquation stratégique du projet

L'évaluation devra permettre d'apprécier si les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales telles que définies dans les politiques et stratégies nationales (Plan National de Développement, PIE, Plan Sectoriel de l'Éducation), aux politiques des différentes parties prenantes impliquées dans le projet (Ministères, Cisco, communes et des communautés locales) et de la Royaume de la Norvège, bailleur de fonds du projet.

La mesure de la pertinence du projet doit aussi porter sur :

- L'évaluation de la pertinence du projet en fonction de ses effets et acquis sur le programme « Education Pour Tous », et en particulier sur la stratégie de construction scolaire ;
- L'identification, à partir des mécanismes mis en place, les actions prioritaires à mener en vue de renforcer le développement et/ou l'extension des acquis du projet dans les régions d'interventions.
- L'analyse des grandes lignes de coopération inter-agences (UNICEF/OIT/PAM) dans le cadre du projet HIMO Bâtiments, l'identification des effets positifs et/ou négatifs d'un programme « conjoint » et la proposition éventuellement des pistes d'amélioration.

D. Conclusions, leçons à tirer de l'expérience et recommandations

- Résumer les conclusions de la mission, en considérant aussi bien les succès que les faiblesses du projet par rapport au programme « Education Pour Tous » et aux objectifs du projet HIMO Bâtiments ;
- Résumer les leçons tirées du projet, dans le but d'améliorer le concept, l'efficience et l'impact d'une éventuelle réplique pour d'autres projets ou régions du pays ;
- Formuler des conclusions et recommandations concrètes à l'attention du gouvernement et des différentes parties prenantes.

- Donner une orientation stratégique pour que le projet HIMO Bâtiments, au terme de sa mise en œuvre, contribue fortement à des changements de développement durables, plus larges et à long terme.
- Proposer un schéma de coopération pour une intervention commune dans l'optique d'un nouvel accord avec le Royaume de la Norvège après 2018 et en cohérence avec le nouveau PSE.

Questions principales de l'évaluation

L'évaluation devra adresser l'ensemble des critères d'évaluation énumérés dans le guide de l'OIT en la matière. Les questions clés ci-après sont destinées à guider l'évaluateur dans la collecte et l'analyse des informations, des conclusions et recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques. En concertation avec le gestionnaire de l'évaluation, l'évaluateur pourra modifier ou supprimer certaines questions qui ne seraient pas assez pertinentes dans le cadre du projet HIMO Bâtiments. Toute autre information ou question que l'évaluateur pourrait souhaiter inclure devra être discutée avec le gestionnaire de l'évaluation.

Pertinence et alignement stratégique du projet

- Comment le projet s'aligne-t-il aux priorités définies dans le PND, le PIE et le Programme pays pour le Travail Décent (PPTD) ? Est-ce que la conception, l'organisation et les stratégies opérationnelles du projet étaient appropriées aux documents stratégiques nationaux de l'éducation ? Les produits/output du projet répondent-ils aux besoins des populations cibles ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux stratégies nationales de développement, à l'UNDAF et aux autres cadres conjoints d'assistance au développement ?

Validité de la conception du projet

- Le projet était-il logique et cohérent dans sa conception ?
- Y a-t-il réellement une relation causale entre les produits/outputs et activités avec les résultats/outcomes escomptés, et entre ces outcomes et les objectifs de développement escomptés par le projet ? A-t-on clairement défini des indicateurs de performance avec des niveaux de référence et cibles ?
- Au vu des résultats atteints, la conception du projet était-elle réaliste ?
- Comment la question de genre a-t-elle été traitée dans le projet ?

Performances et efficacité du projet

- A quel point les objectifs du projet ont-ils été atteints ?
- La quantité et la qualité des produits/outputs réalisés jusqu'ici ont-ils été satisfaisants ? Les bénéficiaires ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes ?
- Dans quelles régions géographiques les interventions du projet ont-elles enregistré de bonnes performances et des succès ? Quels facteurs ont contribué au succès ou ont constitué des contraintes ici et pourquoi ?

Efficience des ressources utilisées et application de la gestion axée sur les résultats

- Les ressources (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l'atteinte des résultats ?
- Les ressources ont-elles été utilisées de façon efficiente ? Aurait-on pu obtenir les mêmes résultats à un coût moindre ? La qualité et la quantité des produits/outputs sont-elles conformes aux ressources mobilisées ?
- Les constructions répondent-elles aux normes requises (respect des personnes handicapées, résistance cyclonique, etc)

Efficacité de l'organisation managériale du projet

- Les services compétents de l'OIT à Antananarivo (Bureau pays) et à Genève (Siège de l'OIT) ont-ils assuré un backstopping adéquat pour le management du projet sur les plans technique, programmatique, administratif et financier ?
- La structure managériale du projet a-t-elle facilité de bons résultats et l'efficacité des réalisations ?
- Le projet a-t-il un système de suivi et évaluation fonctionnel ? A quel point était-il efficace ?
- Le projet a-t-il fait une utilisation stratégique de la coordination et de la collaboration avec d'autres projets du OIT et avec d'autres donateurs dans le pays pour accroître son efficacité et son impact ?

Impact et durabilité du projet

- Quel a été l'impact du projet au niveau du pays et de chacune des régions couvertes ?
- A quel point les considérations liées à la durabilité ont-elles été prises en compte dans l'exécution des activités du projet ?
- Un mécanisme de suivi et de contrôle de qualité et de maintenance des constructions a-t-il été mis en place et opérationnel ?
- Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des réalisations au-delà de la période de mise en œuvre du projet ? Dans ce contexte, est-ce que l'OIT a construit une expertise nationale sur les infrastructures chez les autorités nationales et locales ?
- A quel point la stratégie de sortie du projet est-elle efficace et réaliste ?

Leçons apprises

- Quelles bonnes pratiques peuvent être retenues à l'issue du projet pour pouvoir être appliquées dans des futurs projets similaires ?
- Quel rôle peut l'OIT joué dans la mise en œuvre du PSE et dans la construction scolaire ?
- Qu'est-ce qui aurait dû être différent dans la mise en œuvre du projet au point de devoir être évité dans des futurs projets similaires ?

7. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie combinera les approches quantitatives et qualitatives à conduire suivant les quatre parties ci-après :

- **L'étude préliminaire du projet pour faire la revue des documents suivants :**
 - Documents du projet
 - Tous les rapports d'avancement du projet
 - Base de données, rapports périodiques, rapports de missions de suivi sur terrain ;
 - Programme et budget de l'OIT, 2017-2018
 - Programmes Pays pour le Travail Décent (PPTD) 2015-2018 de Madagascar
 - Plan Sectoriel de l'Education
 - Programme Intérimaire de l'Education
 - Cadres d'intervention sur le développement et l'emploi
 - Le dernier rapport de l'évaluation du projet
 - Toute autre publication clé ou étude produite dans le cadre du projet.

La revue documentaire permettra de dégager un certain nombre de constats initiaux qui à leur tour pourront mener à d'autres questions d'évaluation ou à revoir celles qui existent. Cela aidera à élaborer les outils d'évaluation qui devraient être finalisés en concertation avec le gestionnaire d'évaluation. L'équipe d'évaluation examinera les documents avant de procéder à tout entretien.

- **Interviews individuels avec le staff de l'OIT et interviews sur le terrain ou par téléphone avec :**
 - Les spécialistes de l'OIT au niveau des départements techniques du Siège, le Directeur du Bureau de Pays de l'OIT à Antananarivo ainsi que le staff impliqué dans le projet,
 - Les mandants de l'OIT dans les régions couvertes par le projet (représentants des travailleurs, employeurs et Gouvernement),
 - Les institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet, notamment les responsables du Ministère de l'Éducation Nationale et les responsables du secteur « Education » de l'UNICEF
 - Les bénéficiaires du projet dans les régions couvertes et les acteurs de la communauté au niveau local.

- **Le déplacement sur sites avec visites des projets, rencontre des partenaires et interviews des bénéficiaires**
 - Les visites de terrain devront se faire en principe dans toutes les régions couvertes. Mais s'il y a des contraintes budgétaires, l'évaluateur, sur accord du gestionnaire de l'évaluation visitera un échantillon représentatif des sites du projet. Il utilisera tout autre moyen possible pour obtenir des informations indispensables et disponibles sur les sites non visités.
 - Avant d'entreprendre des visites sur le terrain, le consultant devra tenir une séance de briefing avec le Directeur du Bureau de Pays de l'OIT à Antananarivo et l'équipe de projet. Ensuite, le voyage dans les localités convenues avec le gestionnaire de l'évaluation permettra au consultant d'entreprendre des examens approfondis de la stratégie nationale de mise en œuvre du projet et des produits et résultats de ses composantes respectives. Après les visites de terrain, le consultant fera un compte rendu au Directeur du Bureau de Pays de l'OIT à Antananarivo ainsi qu'au Coordonnateur National du Projet (CNP).

- **L'élaboration du rapport provisoire et la préparation/exécution des réunions de restitution (ministère, ambassade du Royaume de Norvège)**
 - L'évaluateur présentera ses résultats préliminaires et recommandations au Bureau de Pays de l'OIT Antananarivo et à l'équipe de gestion du projet.

8. Principaux résultats attendus de l'évaluation

L'évaluation sera concrétisée par la production des livrables ci-après :

1. Rapport de démarrage (avec le plan de travail détaillé et les outils de collecte de données)
2. Présentation pour la réunion de restitution avec le Directeur du Bureau de Pays de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles et le Coordonnateur National du Projet ainsi qu'avec les parties prenantes au projet
3. Un rapport concis de l'évaluation (maximum 40 pages) suivant le plan proposé ci-après:
 - Page de couverture avec les informations clés sur le projet et les données de l'évaluation
 - Résumé exécutif
 - Acronymes
 - Description du projet
 - Objectif, étendue et clients de l'évaluation
 - Méthodologie
 - Résultats clairs identifiés pour chaque critère d'évaluation
 - Conclusions
 - Recommandations
 - Leçons apprises et bonnes pratiques

- Annexes:
 - Termes de Référence
 - Plan de Suivi et Evaluation et Table des données sur les réalisations du projet pour atteindre les cibles
 - Plan de travail du projet : niveau de réalisation des activités clés
 - Liste des réunions et interviews réalisées
 - Autres documents pertinents
4. Résumé de l'évaluation, leçons apprises et bonnes pratiques utilisant le formulaire de l'OIT
 5. Autres informations additives, s'il y en a.

Les détails importants ainsi que les formulaires à utiliser pour l'évaluation doivent être consultés sur les liens donnés en annexe.

Réunions de restitution

A l'issue de l'évaluation, deux réunions de restitution auront lieu :

- Une réunion avec le responsable de la planification (DPE) et des programmes de constructions (DPFI), du Ministère de l'Education Nationale ;
- Une réunion avec les responsables de l'OIT (Directeur du Bureau de Pays, Chargé de Programme, Coordonnateur National des projets, Administrateurs de Programme)

La réunion au niveau du ministère aura lieu en premier. L'évaluateur présentera les principaux résultats et commentaires ressortant de l'évaluation.

La réunion au niveau du Bureau de pays interviendra ensuite. Les consultants présenteront les principaux résultats et commentaires ressortant de l'évaluation, ainsi que les commentaires recueillis auprès des responsables du MEN, et remettra le rapport provisoire de l'évaluation.

9. Modalités de gestion

Composition de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation sera composée d'un consultant international en évaluation en tant que chef d'équipe et un consultant national dont le détail pour l'organisation de travail est donné au paragraphe ci-après.

Principales qualifications et expérience requises de l'équipe d'évaluation

L'évaluation est exécutée par une équipe composée d'un(e) consultant(e) international(e), spécialisé en politique et économie de l'Education et d'un consultant national, spécialiste (Ingénieur) en BTP et en présence éventuellement d'un représentant du Ministère de l'Education Nationale.

La répartition des tâches est la suivante :

- Le consultant international, spécialiste des politiques de l'Education, étudiera plus spécifiquement les thèmes suivants : (i) la conception du projet et son adéquation avec la politique nationale de l'Education, en particulier dans le cadre du « Plan Intérimaire de l'Education » et du Plan Sectoriel de l'Education, (ii) la gestion du projet, en termes de distribution et transfert de compétences (partenaires directs du projet, bénéficiaires), (iii) le montage institutionnel du projet, en termes de coopération entre intervenants, avec d'autres organismes œuvrant dans le cadre de l'EPT, (iv) la participation des femmes et leur implication dans les différentes activités du projet. Il est le chef de mission. A ce titre, il est responsable de la coordination de l'évaluation et des autres membres de

l'équipe et de la finalisation du rapport final. Cette responsabilité lui donne toute latitude pour modifier la répartition des tâches au cours de l'étude préliminaire du projet.

- Le consultant national, ingénieur BTP, assurera principalement l'aspect relatif à l'exécution du projet, en termes d'insertion dans la stratégie de constructions scolaires du MEN, de pertinence et qualité des formations dispensées que ce soit pour les MPME (travaux) ou pour les communes et FRAM (maîtrise d'ouvrage déléguée et entretien des bâtiments), de qualité des travaux exécutés par les MPME, d'efficacité de l'assistance technique. De plus, il sera la personne ressource et assistera le consultant international sur les différents thèmes de l'évaluation et lui permet de mieux appréhender les enjeux et objectifs du ministère de tutelle.

Dans la conduite de sa mission, l'équipe de consultants bénéficiera de l'appui, de façon permanente, de la cellule technique du projet en tant qu'unité ressources (informations, données, logistique).

Le gestionnaire de l'évaluation

L'équipe d'évaluation adressera son rapport au gestionnaire de l'évaluation (Mme Razafinisoa Nombana, razafinisoa@ilo.org) et devra discuter de toutes les questions techniques et méthodologiques avec elle en cas de besoin. L'évaluation sera réalisée avec le soutien logistique et des services complets du projet, avec le soutien administratif du Bureau Pays de l'OIT à Antananarivo et l'appui technique du spécialiste senior en suivi et évaluation du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan.

10. Plan de travail et calendrier provisoire

La durée totale de l'évaluation sera de 30 jours ouvrables qui s'étaleront à partir du mois de 26 février au 26 mars 2018. Le planning provisoire (qui doit être validé par la mission) se présentera comme suit :

Durée	Activités	Contacts	Lieux	Responsables
7 jours	<ul style="list-style-type: none"> – Briefing au Bureau de pays – Prise de connaissance des documents – Elaboration de la méthodologie et préparation du rapport de démarrage – Briefing sécurité 	Direction de l'OIT Equipe du projet UNICEF « Education » Directions techniques du MEN UNDSS	Antananarivo	Directeur, CDP, CNP
1 jour	Présentation et entretien avec la cellule d'appui BIT du projet	Cellule d'appui du projet	Antananarivo	CNP, AP
2 jours	– Entretien auprès du centre de formation HIMO (partenaire du projet)	Direction du centre de formation HIMO Lieu : à Antsirabe	Antsirabe	CNP, AP
5 jours	– Evaluation sur l'Approche A-RCT (responsabilisation des communes et intervention micros-entreprises) dans la Cisco d'Ampanihy, avec chantier-école en cours	Cisco d'Ampanihy, communes, micro PME, FRAM MRL HIMO (antenne régionale) Bureaux d'études Lieu : Betioky ou	Ampanihy	CNP, AP

		Ampanihy		
5 jours	– Evaluation sur l'Approche A-MOD dans la Cisco de Bekily ou Beloha, éventuellement travaux finis ou en cours de finition	Cisco de Bekily ou Beloha, communes, PME, FRAM MRL HIMO	Bekily ou Beloha	CNP, AP
4 jours	– Préparation rapport provisoire		Antananarivo	Consultants
1 jour	– Réunion de restitution	Directions techniques du MEN (DPE et DPFI)	Antananarivo	CNP
4 jours	– Révision du rapport selon les commentaires lors de la réunion de restitution		Antananarivo	Consultants
0.5 jour	– Réunion de restitution et présentation du rapport provisoire amendé	Bureau Pays de l'OIT Antananarivo	Antananarivo	Directeur, CDP, CNP
0,5 jour	– Remise du rapport définitif	Bureau Pays de l'OIT Antananarivo	Antananarivo	

Le planning proposé permet de voir l'ensemble des activités du projet. Pour chaque activité, les évaluateurs choisiront les contacts et lieux définitifs (Cisco, EPP, communes, micros entreprises et PME) qui seront définis dans la méthodologie approuvé par l'OIT.

11. Budget

Le montant total du budget pour l'évaluation sera déterminé sur la base de l'évaluation de l'offre financière du consultant et établie par le gestionnaire de l'évaluation avec l'appui de l'équipe du projet. Il doit inclure les coûts de consultants national et international, les voyages internationaux et nationaux et l'organisation d'ateliers et de réunions de consultations avec les parties prenantes.

Pour le consultant international chef d'équipe d'évaluation

- Les frais du consultant international chef d'équipe pour 30 jours ;
- Les frais de voyage international du consultant jusqu'à Madagascar en conformité avec les règlements et les politiques de l'OIT ;
- Les frais de DSA au cours du séjour à Madagascar.

Pour le consultant national

- Les frais pour le consultant national pour 25 jours ouvrés ;
- Les frais de DSA local pour tous déplacements dans le pays jugés nécessaires.

Pour l'exercice d'évaluation dans son ensemble

- Les frais de voyage local dans le pays ;
- Les dépenses des ateliers avec les parties prenantes ;
- Les frais de participation du gestionnaire de l'évaluation à l'atelier de restitution ;
- Tous les autres frais divers.